



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Le Ministre de la Cohésion
des territoires*

Le Secrétaire d'Etat

COURRIER	
Date arrivée :	27/06/2018
Visa S.G. :	NC
Nom élu concerné et visa :	AL
Destinataire final :	
Date et Visa destinataire :	

Référence : D-20180625-015-6

Paris, le 25 juin 2018

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que votre commune a été officiellement retenue pour être l'une des premières bénéficiaires du nouveau dispositif d'amélioration de la couverture mobile du territoire mis en place par le Gouvernement depuis le début de l'année. Cette décision fait suite à la consultation menée en février dernier des porteurs de projets et des élus locaux concernés par les anciens programmes mobile.

Comme vous le savez, le Président de la République fait de la résorption de la fracture numérique une priorité de son action. Dans ce cadre, il a fixé au Gouvernement des objectifs précis : garantir l'accès de tous les citoyens au bon débit en 2020, généraliser une couverture mobile de qualité dès 2020 et doter l'ensemble des territoires de la République de réseaux très haut débit d'ici fin 2022 dans le cadre du Plan France Très Haut Débit.

En matière de téléphonie mobile, le Gouvernement a obtenu des opérateurs télécoms un accord historique en janvier 2018 qui vise à généraliser la couverture mobile de qualité sur l'ensemble du territoire hexagonal grâce à un effort d'investissement supplémentaire de plus de 3 milliards d'euros, en échange de la levée de contraintes de déploiement et de l'allègement de certaines redevances. La spécificité de cet accord est qu'il est juridiquement contraignant, puisque les engagements pris par les opérateurs seront contrôlés par l'Autorité de régulation (ARCEP) qui pourra en sanctionner lourdement les éventuels manquements. Outre l'amélioration de la couverture des axes de transport et la généralisation d'une couverture 4G de qualité (Internet mobile) sur l'ensemble du territoire, chacun des quatre opérateurs (Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR) s'est engagé à déployer 5 000 nouvelles infrastructures (antenne, pylône, ou autres), une partie étant mutualisée, dans le cadre d'un programme spécifique, dit « de couverture ciblée », afin d'apporter un service voix/SMS et un service mobile 4G de qualité à des zones mal ou non couvertes.

Monsieur Alain LALABARDE
MAIRIE
LE BOURG
46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC

Dans ce cadre, votre commune a été retenue par le Gouvernement pour être l'une des premières bénéficiaires de ce dispositif de couverture ciblée. En 2018, ce seront 600 sites qui seront ainsi retenus, puis entre 600 et 800 sites les années suivantes. Ainsi, l'opérateur Bouygues Telecom assurera prochainement, pour le compte des 4 opérateurs, le déploiement d'un nouveau site mutualisé de téléphonie mobile qui permettra d'apporter une couverture 4G de bonne qualité à votre commune.

L'ensemble des coûts de construction de ces nouvelles infrastructures sur votre commune sera pris en charge par les opérateurs qui devront mener à bien les travaux de déploiement dans un délai maximal de 12 mois à compter de la mise à disposition d'un terrain viabilisé, et dans tous les cas de 24 mois au plus.

Afin d'accélérer ces déploiements, je vous invite à faciliter le travail de recherche de terrain ou de support engagé par l'opérateur et son raccordement aux réseaux électrique et de fibre optique (dans la mesure du possible).

Pour toute question, notamment concernant les modalités de concertation avec l'opérateur, je vous invite à prendre contact avec votre préfecture ou la Mission France Mobile (mission.francemobile@finances.gouv.fr) qui, au sein de l'Agence du Numérique, est chargée au niveau national du pilotage de ce programme de couverture mobile des territoires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.



Jacques MEZARD



Julien DENORMANDIE